

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA MODERE EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 215 024 D et une valeur liquidative égale à 1^D,670 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2009 un taux de 20,90% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2009	31/12/2008
AC 1-Portefeuille-titres		964 878,224	550 508,385
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	654 278,537	422 169,874
b-Obligation et valeurs assimilées	2	310 599,687	128 338,511
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		256 681,105	146 779,430
a-Placements monétaires		2 771,921	1 334,154
b-Disponibilités	3	253 909,184	145 445,276
AC 3- Créances d'exploitation		-	-
AC 4 -Autres actifs			
TOTAL ACTIF		1 221 559,329	697 287,815
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	6 535,059	4 395,569
P A 2 -Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		6 535,059	4 395,571
CP 1-Capital	5	1 193 443,872	677 845,570
CP 2- Sommes distribuables		21 580,398	15 046,676
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	21 580,398	15 046,676
ACTIF NET		1 215 024,270	692 892,246
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 221 559,329	697 287,815

ETAT DES RESULTATS
Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	28 993,250	16 328,705
a-Dividendes		18 193,130	8 990,665
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 800,120	7 338,040
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	8	6 354,182	4 946,654
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		35 347,432	21 275,359
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	14 444,152	8 880,892
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 903,280	12 394,467
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	3 524,095	2 090,367
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 379,185	10 304,100
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		4 201,213	4 742,576
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		21 580,398	15 046,676
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)		- 4 201,213	- 4 742,576
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		169 898,654	2 529,290
Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres		203,950	4 846,802
Frais de négociation des titres		- 632,542	- 676,162
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		186 849,247	17 004,030

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	186	17
	849,247	004,030
a-Résultat d'exploitation	17 379,185	304,100
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	169 898,654	2 529,290
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	203,950	4 846,802
d-Frais de négociation de titres	632,542	- 676,162
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
		245
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	335 282,777	257,025
		287
a-Souscriptions	388 144,417	730,082
Capital	248 929,008	262 348,328
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	133 379,803	19 470,463
Régularisation des sommes distribuables	5 835,606	5 911,291
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 52 861,640	- 42
Capital	- 33 024,677	- 36 505,491
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 18 901,119	- 5 125,546
Régularisation des sommes distribuables	- 935,844	- 842,020
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	522 132,024	262
		261,055
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	692 892,246	430 631,191
b- en fin d'exercice	215 024,270	1 692 892,246
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	511 872,565	331 850,234
b- en fin d'exercice	727 776,896	511 872,565
VALEUR LIQUIDATIVE	1,670	1,354
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	23,34%	4,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2009

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été initialement destinée à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurance Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

-Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours au 31/12/2009	Valeur Boursière au	% Actif net
ARTES	5920	61 596,268	10,405	12,084	71 537,280	5,89%
AMEN BANK NV	300	13 752,600	45,842	51,400	15 420,000	1,27%
ATL	1100	4 095,000	3,723	5,319	5 850,900	0,48%
ATTIJARI BANK	1500	11 123,781	7,416	21,469	32 203,500	2,65%
BH	1462	31 636,543	21,639	27,564	40 298,568	3,32%
BT	278	16 551,129	59,536	96,950	26 952,100	2,22%
ESSOUKNA	840	3 819,199	4,547	5,383	4 521,720	0,37%
GIF	2478	6 350,724	2,563	7,114	17 628,492	1,45%
MONOPRIX	250	15 707,271	62,829	232,586	58 146,500	4,79%
PGH	7000	41 650,000	5,950	7,001	49 007,000	4,03%
SFET	6927	80 644,638	11,642	12,425	86 067,975	7,08%
SIMPAR	1720	42 164,135	24,514	37,398	64 324,560	5,29%
TPR	1287	5 536,960	4,302	5,601	7 208,487	0,59%
TUNINVEST	250	2 562,500	10,250	11,631	2 907,750	0,24%
UIB	2900	36 059,112	12,434	18,310	53 099,000	4,37%
ATB	6102	26 480,596	4,340	8,004	48 840,408	4,02%
ADWYA	1357	3 925,634	2,893	8,406	11 406,942	0,94%
		403 656,090			595 421,182	49,00%
Droits						
AMEN BANK DA 2009	296	1 073,888	3,628	4,170	1 234,320	0,10%
OPCVM						
TUNISO EMIRATIE SICAV	230	23 778,780	103,386	103,057	23 703,110	1,95%
SICAV TRESOR	325	33 848,936	104,151	104,057	33 919,925	2,79%
		57 627,716			57 623,035	4,74%
Total		462 357,694			654 278,537	53,85%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Actions	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Obligations						
UIB 2009-1	500	50 000,000	100,000	100,000	51 077,041	4,20%
HL 2009/2	1000	100 000,000	100,000	100,000	101 181,369	8,33%
ATL 2009/3	300	30 000,000	100,000	100,000	30 006,740	2,47%
		180 000,000			182 265,150	15,00%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	25	24 814,750	992,590	99,260	25 458,312	2,10%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	50	50 856,500	1 017,130	101,710	53 357,321	4,39%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	48	48 000,000	1 000,000	100,000	49 518,904	4,08%
		123 671,250			128 334,537	10,56%
Total		303 671,250			310 599,687	25,56%

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2009 à 253 909,184 DT, soit 20,90 % de l'actif net.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 6 535,059 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	3 582,008
Dépositaire	662,654
Conseil du marché financier (CMF)	111,077
CAC	2 079,610
Publication	99,710
TOTAL	6 535,059

5. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	677 845,570
Nombre de titres	511 872,565

Souscriptions réalisées

Montant	248 929,008
Nombre de titres émis	248 929,008

Rachats effectués

Montant	33 024,677
Nombre de titres rachetés	33 024,677

Capital au 31-12-2009

Montant ⁽²⁾	893 749,901
Nombre de titres ⁽¹⁾	727,776.896

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non distribuable de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 193 443,872.

	(2)	893 749,901
Résultat 2008 capitalisé		15 046,676
Régularisation du résultat 2008 capitalisé		698,549
Variation des différences d'estimation		169 898,654
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		203,950
Régularisation des sommes non distribuables		114 478,684
Frais de négociation		- 632,542
Capital au 31/12/2009		1 193 443,872

6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2009 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuables	17 379,185
Régularisations	4 201,213
TOTAL	21 580,398

7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2009 28 993,250 contre 16 328,705 DT au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	16 194,980	7 346,365
des titres OPCVM	1 998,150	1 644,300
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts BTA	7 325,683	7 338,040
Intérêts obligations sociétés	3 474,437	
TOTAL	28 993,250	16 328,705

8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 6 354,182 DT contre 4 946,654 DT au 31/12/2008 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 14 444,152 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	11 929,771	7 306,728
Rémunération du dépositaire	2 514,381	1 574,164
TOTAL	14 444,152	8 880,892

10. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 524,095 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	921,413	564,269
Honoraire CAC	2 500,250	1 424,000
Publicité et publication	100,010	100,000
Commissions bancaires	2,422	2,098
TOTAL	3 524,095	2 090,367

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;

- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.